



Ville de Matane

VILLE DE MATANE

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

7 juin 2021

RÉSOLUTION 2021-331

La résolution suivante a été adoptée par le conseil de la ville de Matane le 7 juin 2021 lors de la séance ordinaire tenue par visioconférence à 15 h 45 à laquelle étaient présents madame la conseillère Annie Veillette, messieurs les conseillers Eddy Métivier, Jean-Pierre Levasseur, Nelson Gagnon, Steven Lévesque et Steve Girard tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jérôme Landry, maire.

Sont également présents M^e Nicolas Leclerc, directeur général et greffier adjoint.

Absence justifiée de M^e Marie-Claude Gagnon, greffière.

Aucune personne n'assiste aux délibérations du conseil.

RÉFECTION DE LA CÔTE SAINT-JOSEPH – ANALYSE DES SOUMISSIONS

Considérant qu'un appel d'offres public a été tenu quant à la réfection de la côte Saint-Joseph;

Considérant qu'une (1) seule soumission a été reçue;

Considérant que le prix soumis accuse un écart important avec l'estimation des coûts;

Considérant que la Ville de Matane doit veiller à la saine administration des dépenses publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-PIERRE LEVASSEUR

et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

Que la Ville de Matane rejette la soumission de Terexcavation Grant inc. reçue dans le cadre de l'appel d'offres public « Réfection de la côte Saint-Joseph ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE)

Copie conforme
8 juin 2021

Le directeur général et greffier adjoint,

Nicolas Leclerc